



Reprise et valorisation des emballages en Europe

Les évolutions



Deutsch-Französische
Industrie- und Handelskammer
Chambre Franco-Allemande
de Commerce et d'Industrie



Reprise et valorisation des emballages en Europe

Les évolutions | décembre 2020

Allemagne

Après presque deux ans de mise en service du registre central des emballages (LUCID) et l'obligation pour le « premier metteur en marché » de produits emballés destinés aux ménages et aux professionnels sur le marché allemand de s'y enregistrer, les premiers effets de la loi sur les emballages (VerpackG), entrée en vigueur en 2019, sont tangibles.

L'obligation d'enregistrement s'ajoute à celle de participer aux frais de collecte et de traitement des emballages en adhérant à un système de collecte et de recyclage (l'équivalent des éco-organismes en France). Les données transmises au système en question doivent également être transmises au registre. Une vérification des données déclarées est ainsi effectuée par le registre ce qui permet de détecter d'éventuelles irrégularités.

La nouvelle loi a pour but d'augmenter la transparence du marché et le taux d'adhésion des fabricants aux systèmes de collecte et de recyclage en Allemagne. Actuellement, près de 200.000 producteurs remplissent leurs obligations, soit 140 000 de plus qu'il y a encore 4 ans. Le registre central observe un réel renversement de tendance. Cette évolution est uniquement possible grâce à des contrôles réguliers : près de 6000 infractions, ont été, voir seront remises aux autorités de contrôle.

De plus, la libre consultation en ligne du registre facilite également des recours en justice pour concurrence déloyale contre toute entreprise non-enregistrée. Malgré toutes ces mesures, il reste encore un bon nombre de vendeurs en ligne qui ne remplissent pas encore leurs obligations. Il est à rappeler, qu'en cas de non-conformité, la loi prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 100.000 euros.

Autriche

Le système de collecte et de traitement des déchets d'emballages agréé ARA a annoncé s'engager pour ses clients, malgré la crise actuelle, en laissant ses tarifs pour 2021 inchangés par rapport à ceux de 2020. Dans une logique d'économie circulaire, des investissements massifs (emballages innovants, nouvelles technologies de tri et de recyclage, etc.) sont prévus afin de garantir un taux plus élevé de collecte et de recyclage à partir de 2025.

Luxembourg

Comme les années précédentes, les tarifs VALORLUX 2021 reflètent les coûts réels au Luxembourg et se caractérisent par de fortes hausses de prix. En particulier, les emballages en verre, en papier/carton, en métal et les cartons à boissons connaissent des hausses de prix significatives allant jusqu'à 40% et plus. Seuls les emballages valorisables et les emballages non-valorisables sont concernés par une légère baisse de prix.

Les tarifs des emballages de groupage et de transport resteront stables en 2021. Ces deux types d'emballages sont une partie intégrante de la déclaration Valorlux.

Belgique

Depuis 2019, FOST PLUS a introduit de nouvelles délimitations de matériaux, en particulier pour les plastiques. De plus, à compter de 2021, des tarifs distincts s'appliqueront aussi aux différents types de plastiques. FOST Plus introduit également deux nouvelles catégories : les emballages perturbateurs et les petits déchets ménagers dangereux. Les emballages perturbateurs sont des emballages qui perturbent la collecte, le tri et/ou le recyclage. Les petits déchets ménagers dangereux sont des emballages ménagers qui sont soumis à une collecte séparée après utilisation, tels que les peintures, les vernis, etc. Les deux catégories se voient attribuer leur propre tarif. Il convient de souligner que le tarif des emballages perturbateurs est d'environ 60% plus élevé que le tarif précédemment le plus élevé d'emballages non-valorisables.

Dans l'ensemble les tarifs FOST PLUS affichent une tendance à la hausse. Seul les bouteilles, flacons et emballages en plastique dur en PET, HDPE et PP ainsi qu'en aluminium affichent des baisses de prix.

Espagne

Grâce à une sensibilisation grandissante de la population à l'environnement les quantités de déchets d'emballages collectés en 2020 ont augmenté. L'accroissement supplémentaire des coûts de collecte et de recyclage pour les municipalités se reflète dans les tarifs de 2021, qui affichent des augmentations de prix comprises entre 7 et 20 %, à l'exception de l'aluminium, de la céramique, du bois et du liège.

France

En plus de l'éco-organisme CITEO et de sa filiale Adelphe, l'éco-organisme LÉKO a pu démarrer ses activités cette année. Les tarifs ainsi que les modes de déclaration proposés sont identiques pour les trois éco-organismes.

Les entreprises mettant moins de 10 000 unités de vente par an sur le marché français peuvent opter pour une déclaration forfaitaire. Ce forfait, qui correspond à une contribution minimale de 80 euros hors TVA, reste inchangé en 2021 par rapport à l'année précédente.

Les tarifs de la déclaration sectorielle par famille de produits, accessible à toutes les entreprises mettant moins de 500 000 unités de vente par an sur le marché français, ainsi que les tarifs de la déclaration par UVC, accessible à toutes les entreprises, augmenteront en 2021.

En février 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) a été adoptée en France. Cette loi prévoit l'application obligatoire du Triman avec des instructions de tri sur les emballages et les produits. En outre, il est prévu d'imposer une surtaxe sur les marquages qui pourrait entraîner une confusion dans le tri des déchets. Les textes d'application validant les nouvelles signalétiques devraient être publiés en début d'année 2021.

Vos interlocuteurs

Projets Inter-Européens



Christa Geissinger
Chef du service Environnement
Tél : +33 (0)1 40 58 35 95
E-Mail : cgeissinger@francoallemmand.com

Allemagne / Autriche



Clara Helm
Tél : +33 (0)1 40 58 35 89
E-Mail : chelm@francoallemmand.com

Belgique / Luxembourg



Silvia Allroggen
Tél : +33 (0)1 40 58 35 98
E-Mail : sallroggen@francoallemmand.com

France



Jennifer Baumann
Tél : +33 (0)1 40 58 35 96
E-Mail : jbaumann@francoallemmand.com

France



Melanie Bauer
Tél : +33 (0)1 40 58 35 24
E-Mail : mbauer@francoallemmand.com

: